

RENNES METROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Au titre du code de l'Urbanisme (articles L.103-2 et suivants et R.103-1 et suivants)

SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE LA LIGNE a - PHASE 2

Objet de la concertation :

Par décision B. 22.106 du Bureau du 7 avril 2022, Rennes Métropole a décidé de poursuivre l'engagement de la concertation préalable sur le projet d'augmentation de capacité de la ligne a – Phase 2, lors de la phase d'Avant-Projet et en a approuvé les modalités.

La concertation vise à associer le public à l'élaboration du projet en l'informant sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des propositions pour l'enrichir. Cette concertation doit permettre de débattre des solutions et des caractéristiques principales retenues au regard de l'impact sur l'environnement.

Les objectifs poursuivis pour le projet sont les suivants :

- Modifier l'arrière-gare du terminus JF Kennedy,
- Mettre en œuvre les capacités maximales de transport de voyageurs de la ligne a en augmentant la fréquence minimale de passage des rames à 66s environ,
- Porter la capacité de transport à 9 300 PPHPD (Passagers par heure et par direction).

Durée de la concertation préalable :

La concertation sera ouverte du mardi 24 mai 2022 au 03 octobre 2022

Modalités de la concertation préalable :

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

Les moyens de publicité :

Publication de l'avis de concertation :

- Dans la presse locale
- Affichage à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans la mairie de quartier de Villejean
- Sur les sites internet metropole.rennes.fr et semtcar.fr

Publicité complémentaire :

- Publication sur les réseaux sociaux de Rennes Métropole (Ici Rennes, facebook, twitter)

Moyens d'information et de participation du public :

- Réunion publique d'ouverture : mardi 24 mai 2022 à 19h – Salle de spectacle de la Maison de quartier de Villejean, 2 rue de Bourgogne, 35000 RENNES

- Ateliers thématiques : sur inscription – Les dates des ateliers seront communiquées lors de la réunion publique d’ouverture
 - Atelier 1 : Groupe « Résidence du Centre »
 - Atelier 2 : Vie de quartier, stationnements, organisation de chantier
 - Atelier 3 : Organisation de la station et remplacement de la dalle de verre
- Réunion publique de restitution : fin septembre 2022 – modalités d’organisation à définir selon le contexte
- Mise à disposition du public d’un dossier de concertation consultable dès l’ouverture de la concertation :
 - Sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/3047> avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant
 - Sur support papier accompagné d’un registre d’expression du public à la Mairie de quartier de Villejean-Beauregard, 43 Cours du Président John Fitzgerald Kennedy à Rennes, et à l’Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation à l’adresse mail suivante : concertation-publique-3047@registre-dematerialise.fr

Bilan de la concertation :

A l’issue de la concertation, Rennes Métropole disposera de deux mois pour en dresser un bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus (metropole.rennes.fr et semtcar.fr).